

Sciences et Sécurité

Un forum européen* a réuni du 9 au 11 décembre 1992 à Strasbourg, sous la présidence du professeur Guy Ourisson, membre de l'Académie des sciences, des responsables d'établissements de recherche publique ou privée. Les conclusions et recommandations de cette manifestation sont reproduites ci-après.

CONCLUSIONS

Les recommandations qui suivent ont été établies sur la base des conclusions des groupes de travail. Certaines concernent la recherche en général, d'autres sont plus spécialement destinées à la recherche publique. Elles sont fondées sur la reconnaissance de quelques grands principes, qui se sont dégagés de l'ensemble des discussions et devraient être retenues dans tous les établissements de recherche.

Principes

Nécessité d'une décision, prise au niveau le plus élevé, d'appliquer une politique de sécurité. Nécessité d'obtenir l'implication active, à tous les niveaux, de la hiérarchie.

Nécessité d'assurer, en matière de risques professionnels liés à la recherche, la transparence et l'information tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'établissement, ainsi que la formation de l'ensemble du personnel. Nécessité d'intégrer les notions de prévention des risques professionnels, de sécurité et de respect de l'environnement dans tous les programmes de recherche et de formation, et cela dès le dossier d'inscription.

Nécessité de faire reconnaître que les contraintes éventuellement introduites ne sont pas contradictoires avec la notion de qualité de travail scientifique :

"qualité-sécurité = même combat !"

Message aux directeurs des organismes participants

Les recommandations qui suivent s'adressent à chacun de nous. Si vous ne vous engagez pas personnellement à faciliter la mise en œuvre de celles qui peuvent s'adresser à votre établissement, à votre institut, à votre administration, vos subordonnés n'auront aucune raison de les prendre au sérieux.

En permettant au Forum européen "Sciences et Sécurité" de Strasbourg de se tenir, vous avez mis en route un processus qu'il vous appartiendra maintenant de poursuivre, pour qu'en 1994 ou 1995, en répondant à la proposition faite par nos amis catalans d'organiser le Forum n° 2 à Barcelone, il soit possible d'y faire un premier bilan de votre action.

Guy Ourisson

RECOMMANDATIONS

Respect de la réglementation

La partie hygiène et sécurité du code du travail et l'ensemble des règlements nationaux et communautaires relatifs à la sécurité doivent être évidemment valables pour l'ensemble des établissements publics comme ils le sont pour le privé. L'État doit respecter ce qu'il impose au secteur privé ; cependant, l'impression de beaucoup des participants est que, faute de mesures de contrôle, et faute d'attribution d'une priorité suffisante aux investissements nécessaires, faute aussi d'une information suffisante, la réglementation est souvent mal respectée dans certains établissements publics de recherche, notamment dans les universités.

Nous recommandons

Que soit demandée à la Commission des Communautés européennes et au Conseil de l'Europe de faire entreprendre une étude comparative de la situation réelle dans les divers pays.

Que soit développée rapidement la mise en pratique de l'examen en temps opportun des "livres verts" annoncés par la Com-

mission des Communautés européennes pour préparer à l'avenir ses règlements.

Que, dix ans après la parution du décret du 28 mai 1982 réglementant ce domaine, une évaluation soit faite en France de la politique publique réelle. Le cadre de cette évaluation pourrait être trouvé dans le comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, créé par décret en 1990, et les modalités devraient en être définies par le comité scientifique de l'évaluation.

Que soient sans tarder étudiées les mesures (organisation, statut des spécialistes de la sécurité, moyens financiers) propres à assurer dans les services de recherche publics, qu'ils dépendent d'un organisme ou des universités, le fonctionnement régulier des structures de sécurité et en particulier des services de médecine du travail et de prévention.

Que soient assurés dans tous les centres universitaires et de recherche la mise en place effective et le fonctionnement régulier de comités d'hygiène et de sécurité (CHS), en commun avec tous les organismes de recherche localement représentés. Nous recommandons que, sous l'impulsion de ces CHS, et grâce à des visites annoncées ou inopinées dans les laboratoires de recherche et d'enseignement,

*Le forum de Strasbourg a été tenu dans le cadre de l'Année européenne pour la sécurité, l'hygiène et la santé sur le lieu du travail.

soit mieux assurée la prise de conscience par tous de leur responsabilité personnelle dans ce domaine.

Formation

Deux aspects différents ont été bien caractérisés, en ce qui concerne les mesures à prendre pour la formation dans le domaine de la sécurité : la formation de spécialistes et la formation aux notions de base des techniciens et des chercheurs, au cours de leurs études. Les deux domaines ont paru mériter des actions spécifiques. Il est évidemment difficile de dissocier complètement ces recommandations de celles qui sont relatives à l'information traitée ci-après.

Nous recommandons

Que chaque organisme construise un véritable plan de formation sur la maîtrise des risques généraux et spécifiques, à destination de l'ensemble du personnel (y compris les visiteurs et les nouveaux embauchés).

Que soit établi, soit au niveau national, soit au niveau européen, un comité institutionnel des programmes de sécurité, définissant un niveau minimal de connaissances nécessaires dans la formation de tous les techniciens et chercheurs. Pour la France, une évaluation préalable de la politique publique en matière de formation est nécessaire. Comme pour la réglementation, cette évaluation gagnerait à être menée sur les conseils du Comité scientifique de l'évaluation et jugée par le Comité interministériel. Nous recommandons en conséquence à monsieur le ministre chargé de la Recherche de bien vouloir saisir de cette question le Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques. Que soit intégrée la sécurité dans tous les degrés de l'enseignement : primaire, secondaire, supérieur et écoles d'ingénieurs.

Que les nouveaux directeurs d'unités de recherche d'organismes comme le CNRS, qui reçoivent en début de mandat une brève formation à leurs responsabilités administratives, soient également informés au cours de cette formation sur leurs responsabilités en matière de sécurité et sur les connaissances nécessaires pour l'exercice de ces responsabilités.

Que soit organisée une réunion des responsables européens de formations spé-

cialisées dans les sciences de la sécurité pour comparer objectifs, programmes, placement, reconnaissance des diplômes, reconnaissance des qualifications, etc.

Que soient diffusées, par l'intermédiaire des sociétés savantes nationales et des fédérations européennes, les informations disponibles sur des actions exemplaires dans le domaine de la formation (par exemple, travaux pratiques de chimie "sans déchets" de l'université de Zürich, formation initiale dans les unités de recherche de l'Inserm ou du CNRS).

Que toutes les commissions nationales d'évaluation comptent toujours positivement les efforts dans ce sens...

Implication de la hiérarchie

Les responsables de laboratoires de recherche, comme les chercheurs, sont évalués en fonction des résultats de recherche obtenus ; ils peuvent être tentés de fermer les yeux sur des pratiques potentiellement risquées, mais faisant apparemment gagner du temps aux chercheurs. Il nous a semblé primordial de les convaincre de l'importance à accorder au respect des contraintes réglementaires et de leur non-contradiction avec la "bonne" recherche. Comme nous le disions plus haut :

"qualité-sécurité = même combat !"

Nous recommandons

Que les représentants de la direction des établissements, lors des visites d'évaluation, soient explicitement attentifs à la présentation des rapports des spécialistes de la sécurité et des comités d'hygiène et de sécurité, et s'informent sur les moyens mis en œuvre pour l'information et la formation.

Que la hiérarchie veille à ce que les problèmes de sécurité soient pris en compte à toutes les phases d'un programme de recherche qui peuvent avoir des répercussions sur la santé et la sécurité des agents : conception des locaux et des installations, des matériels, des procédures, de l'organisation, des plannings et normes de travail, ...

Que les documents demandés à tous les directeurs d'unités, à l'occasion de leur premier mandat ou renouvellement, prévoient les cases nécessaires pour qu'ils

décrivent l'état de la sécurité dans leur unité et qu'ils indiquent quelles actions de formation en matière de sécurité ils ont suivies, animées ou organisées.

Que les rapports d'activité demandés périodiquement aux chercheurs prévoient, eux-aussi, de donner des informations sur les actions de formation à la sécurité suivies, animées ou organisées.

Information et communication

Il a déjà été plusieurs fois question d'information et de communication. Concernant le premier point, nous avons constaté qu'il est parfois difficile d'obtenir une information fiable sur les circonstances et sur les causes d'accidents ou d'incidents, même quand elles sont connues : il y a là une autocensure excessive, potentiellement génératrice de la pérennisation de risques inutiles. Concernant la communication, l'information du public, il en est de même, alors que l'expérience du secteur privé démontre largement qu'il est avantageux de multiplier les informations, de donner des explications franches sur les incidents, sur les accidents, mais aussi sur les précautions prises et sur la nature exacte des risques résiduels encourus. Si le secteur industriel (privé et public) a reconnu les avantages d'une bonne politique de communication, il est temps pour les organismes de recherche de développer la même politique.

Nous recommandons

Que les organismes assurent la diffusion de toutes les informations, obtenues par les spécialistes de la sécurité et les comités d'hygiène et de sécurité, sur risques, incidents et accidents, en les dépersonnalisant si nécessaire, pour assurer un meilleur *retour de l'expérience*. Cette diffusion doit faire largement appel aux organes de liaison des sociétés savantes, associations, fédérations européennes, et pas seulement aux bulletins internes. Sans doute, faudrait-il envisager de créer un lieu de centralisation de ces informations pour en faciliter la diffusion (banque de données).

Que l'ensemble des organismes de recherche publics et privés profitent de leurs bonnes relations pour améliorer leur connaissance réciproque de bonnes pra-

tiques éprouvées ("auto-audit sécurité" pratiqué dans certaines industries, stages dans les services de développement plutôt qu'exclusivement en recherche).

Que soit établie une politique de communication complète avec tous les personnels, en particulier en matière d'accueil des nouveaux embauchés ; l'expérience montre en effet, outre la sensibilisation à l'objectif d'amélioration de la sécurité de tous, que c'est une étape plus aisée que la communication avec le public, et qu'un dialogue interne approfondi améliore immédiatement l'image extérieure. Que chaque établissement de recherche (ou même plusieurs ensemble par exemple, localement, CNRS, Inserm, Inra et universités) établisse des relations suivies avec les médias, avec les journalistes mais aussi les chefs de rédaction, pour chercher à construire une relation de confiance réciproque permanente, et pas uniquement à l'occasion d'un problème.

Que toutes les opérations d'information du public (portes ouvertes, "sciences dans la rue", visites de lycéens, etc.) soient utilisées pour démontrer la maîtrise des risques - et, le cas échéant, décrire les conséquences sanitaires positives des recherches menées.

Recherches sur la sécurité

Il nous a paru que, dans beaucoup de cas, des programmes de recherche sont nécessaires pour réduire des risques inutiles dans la pratique des laboratoires de recherche. Il peut s'agir de recherches sur les méthodes générales de travail, mais aussi sur certaines opérations potentiellement dangereuses pouvant être évitées moyennant des progrès dans les connaissances scientifiques, orientés par le souhait de minimiser les risques. L'industrie est, là encore, parfois très en avance, et nous recommandons de profiter de son expérience.

Nous recommandons

Que soient menées des recherches et diffusées des informations sur les opérations potentiellement dangereuses pouvant trouver des substituts. Les commissions spécialisées, nationales et locales, devraient favoriser ces recherches et en diffuser les résultats.

Que soient largement diffusés les conseils de "bonne pratique" résultant des recherches de l'INRS.

Que soient encouragées les recherches sur les pathologies spécifiques aux milieux de recherche, que connaissent bien les médecins du travail des organismes.

Que soient encouragées des recherches sur les attitudes et comportements des chercheurs face aux risques spécifiques de la recherche.

Que soient encouragés les programmes de recherche sur les problèmes de communication en matière de risque, que ce soit en sociologie ou en psychologie sociale.

Que soit maintenu, par exemple au niveau de la CCE ou du Conseil de l'Europe, un "observatoire" des progrès réalisés dans ces domaines dans les divers pays européens, pour en garder mémoire et les diffuser.

Ouvertures européennes

Le Forum européen de 1992 a été organisé par un trop grand nombre d'organismes de recherche français, et par un trop petit nombre d'autres, pour qu'il ait été "européen" autrement que symboliquement : il y a eu des intervenants et des participants non français, mais ils étaient une très faible minorité. Il est regrettable que les recommandations ci-dessus soient par conséquent adressées aux organismes français. Plusieurs d'entre elles sont cependant relatives à des actions européennes. Nous nous contentons de les récapituler ci-après :

Nous recommandons

Que soit demandée à la Commission des Communautés européennes et au Conseil de l'Europe de faire entreprendre une étude comparative de la situation *réelle* dans les divers pays.

Que soit établi, soit au niveau national, soit au niveau européen, un comité institutionnel des programmes de sécurité, définissant un niveau minimal de connaissances nécessaires dans la formation de tous les techniciens et chercheurs.

Que soit organisée une réunion des responsables européens de formations spécialisées dans les sciences de la sécurité pour comparer objectifs, programmes, placement, reconnaissance des diplômes, reconnaissance des qualifications, etc.

Que soient diffusées, par l'intermédiaire des sociétés savantes nationales et des fédérations européennes, les informations disponibles sur des actions exemplaires dans le domaine de la formation (par exemple, travaux pratiques de chimie "sans déchets" de l'université de Zürich, formation initiale dans les unités de recherche de l'Inserm ou du CNRS).

Que soit maintenu, par exemple au niveau de la CCE ou du Conseil de l'Europe, un "observatoire" des progrès réalisés dans ces domaines, dans les divers pays européens, pour en garder mémoire et les diffuser.

Parmi les recommandations du Forum, beaucoup devraient pouvoir être mises en œuvre rapidement. On peut donc espérer - et ce pourrait être un objectif pour les milieux de la recherche, en particulier pour les grands organismes publics - que des résultats soient constatés dans des délais tels qu'on puisse déjà en faire état lors du 2^e Forum européen "Sciences et Sécurité" que l'université autonome de Barcelone se propose d'organiser en 1994 ou 1995. Nous recommandons vivement que cette proposition soit acceptée.

L'Actualité Chimique rappelle à ses lecteurs les numéros à thèmes publiés en 1992 :

- . L'électrochimie (janvier-février 1992), épuisé.
- . La microscopie à effet tunnel (mars-avril 1992).
- . Les matériaux d'avenir (septembre-octobre 1992).

Société Française de Chimie, 250, rue Saint-Jacques, 75005 Paris. Tél. : (1) 43.25.20.78. Fax : (1) 43.25.87.63. Prix : 200 F.